



**Conseil d'établissement de l'école de la Marée-Montante,
de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante**

PROJET

Mercredi 20 juin 2018 à 18h15
Au restaurant Cap Martin de La Pocatière

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum
Après constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 20 juin 2018

Il est proposé par Roxanne Lévesque et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est présenté.

1.3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2018

Il est proposé par Johanne Caron et unanimement résolu que le procès-verbal de la rencontre du 23 avril 2018 soit adopté tel qu'il est proposé.

1.4 Suivi au procès-verbal :
Les suivis seront faits pendant la réunion

2. DOSSIERS DE DÉCISION

2.1 Consultation sur les frais exigés aux parents (Matériel didactique et manuel scolaire) pour l'année scolaire 2018-2019 (Art. 7, 77.1 et 96.15 LIP)

Marc Chouinard présente le dossier avec les spécifications suivantes :

Le recours collectif concernant les frais chargés aux parents n'est pas réglé.

Il demeure certaines zones grises concernant ce nouveau règlement reçu par la Ministère. Pour l'instant les sorties éducatives demeurent : avec campagnes de financement.

**CONSULTATION SUR LES
LISTES DES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS
(MATÉRIEL DIDACTIQUE ET MANUELS SCOLAIRES)
(articles 7, 77.1 et 96.15 LIP)**

DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

De l'école de la Marée-Montante, de l'école de l'Orée-des-Bois et de l'école de l'Étoile-Filante

CONSIDÉRANT les principes d'encadrement des coûts établis par le conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 96.15 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que la direction de l'école approuve le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes (dont les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) après consultation du conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT les listes déposées au conseil d'établissement par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été élaborées en tenant compte du budget de l'école (partie payable par les budgets de l'école) et des principes d'encadrement des coûts (partie payable par les parents);

IL EST PROPOSÉ par Véronique Brillant et résolu :

QUE le conseil d'établissement donne un avis favorable aux listes des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes pour 2018-2019 telles que déposées

sans réserve

avec la réserve suivante : _____

QUE ces listes soient conservées comme annexes au procès-verbal.

2.2 Approbation de la liste des effets scolaires demandés aux parents pour l'année scolaire 2018-2019 (Art. 7 et 77.1 LIP)

Les listes d'effets scolaires ont été acheminées aux parents préalablement à la rencontre par courriel.

Marc Chouinard présente le dossier avec les spécifications suivantes :

Une certaine réserve demeure pour les flûtes à bec et autres objets pour des questions d'hygiène. La procédure pourrait être à revoir mais, peut-être serait-il bien de donner l'option aux parents d'acheter ou non l'article, qui pourrait être fournit par l'école.

**APPROBATION DES LISTES DES EFFETS SCOLAIRES
(articles 7 et 77.1 LIP)**

DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

De l'école de la Marée-Montante, de l'école de l'Orée-des-Bois et de l'école de l'Étoile-Filante

CONSIDÉRANT les principes d'encadrement des coûts applicables à la liste des effets scolaires établis par le conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes des effets scolaires demandés aux parents (crayons, papiers et autres objets de même nature);

CONSIDÉRANT les listes déposées par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été élaborées en tenant compte des principes d'encadrement des coûts;

IL EST PROPOSÉ par Samantha Jalbert (membre du conseil d'établissement) et résolu :

D'APPROUVER les listes des effets scolaires demandés aux parents (crayons, papiers et autres objets de même nature) pour 2018-2019 telles que déposées.

QUE ces listes soient conservées comme annexes au procès-verbal.

2.3 Approbation du programme d'activités éducatives qui nécessitent un changement d'heure ou un déplacement des élèves hors de l'école (art. 87 LIP)

Marc Chouinard présente les activités qui ont reçu l'approbation par la présidente et les autres activités.

Il est proposé par Catherine Laroche et unanimement résolu que la liste des activités qui nécessitent un changement d'heure ou un déplacement des élèves soit adoptée tel qu'elle est présentée.

Liste des activités approuvées hors CÉ

Activités	Date	AM	PM	Écoles			Élèves
				MM	ODB	EF	
Cinéma Louise	2018-06-01	X			X		Maternelle 4 et 5 ans
Sortie au restaurant (récompense)	2018-06-11	X			X		Maternelle 5 ans
Journée d'activité FORCE 4	2018-06-12	X	X	X			Tous
Dîner casse-croûte pour les finissants	2018-06-13	X				X	6 ^e année
Différentes activités sur le terrain synthétique de la polyvalente	2018-06-13	X	X	X	X	X	1 ^{er} cyc. + 3 ^e année EF
Activités plein air (fin des classes à 13h30)	2018-06-15	X	X	X			Tous
Sortie à la piscine du CEGEP	2018-06-15		X		X		Mat. 5 ans à 6 ^e année
Différentes activités et dîner à l'école (fin des classes à 13h30)	2018-06-21	X			X		Tous
Sortie à la piscine du CEGEP	2018-06-21	X		X			Mat. 5 ans à 6 ^e année
Dîner casse-croûte pour les finissants	2018-06-21	X		X			6 ^e année
Activité quilles et crème-molle	2018-06-21	X	X			X	Tous

Liste des activités à faire approuver au CÉ

Activités	Date	AM	PM	Écoles			Élèves
				MM	ODB	EF	
Voyage d'immersion anglaise à Toronto	14 au 17 juin 2019	X	X	X	X	X	Élèves de 6 ^e année
Photographie scolaire (1/2 journée par école)	13 et 14 sept.	X	X	X	X	X	Tous

2.4 Approbation du bilan du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation.

Marc Chouinard présente le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Il mentionne qu'il faudrait peut-être revoir le questionnaire l'an prochain.

Il est proposé par Andrée Rossignol et unanimement résolu que le bilan de lutte pour contrer la violence soit adopté tel qu'il est présenté.

2.5 Approbation de la mesure 15023 à l'école Étoile-Filante

Marc Chouinard donne les détails de cette mesure et des changements qui ont été faits dans les écoles. Il spécifie que pour la première année, l'Étoile-Filante recevra 8000\$.

Andrée Rossignol mentionne que les activités développées reviennent ainsi, il est moins nécessaire de répéter et redonner des informations ou des explications. Les élèves participent bien mais il a fallu ramener les élèves dans un climat plus calme après les activités, pendant l'automne.

Marc souligne que la Marée-Montante recevra un montant de 5000\$ pour 2018-2019.

L'activité des écoles de la région s'est bien déroulée. Annie-Claude a été d'un support incroyable.

**Approbation de la mesure 15023
À l'école on bouge au cube – Force 4**

DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

De l'école de la Marée-Montante, de l'école de l'Orée-des-Bois et de l'école de l'Étoile-Filante

CONSIDÉRANT l'importance d'un mode de vie sain et actif ;

CONSIDÉRANT les orientations du Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire Kamouraska Rivière-du-Loup ;

CONSIDÉRANT que cet engagement s'inscrit dans un objectif de pérennité de la démarche ;

CONSIDÉRANT que l'école de l'Étoile-Filante se voit octroyé un budget en lien avec la démarche ;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de compte sera exigée à l'école de l'Étoile-Filante ;

IL EST PROPOSÉ par Rosalie Toussaint et unanimement résolu :

D'APPROUVER que l'école l'Étoile-Filante de St-Onésime offre aux élèves des opportunités variées d'être physiquement actifs à l'école pendant au moins 60 minutes par jour, notamment en maximisant les jeux actifs lors des récréations, au service de garde et en initiant des activités physiques en classe, dans le cadre de la « Mesure 15023 - À l'école, on bouge au cube ».

2.6 Adoption du budget 2018-2019 et des mesures budgétaires dédiées et protégées.

Le document produit par le comité de parents est distribué aux membres.

Il spécifie le budget 2018-2019 prévu ainsi que les mesures budgétaires dédiées et protégées dans les écoles en présentant les montants reçus pour chaque mesure.

Il mentionne certaines spécifications quant à la mesure 15025 et 15027.

Il est proposé par Marie Lévesque-Michaud et unanimement résolu que le budget 2018-2019 soit adopté tel qu'il est présenté.

2.7 Adoption du rapport annuel du Conseil d'établissement

Le rapport annuel a été acheminé aux membres par courriel.

Aucun changement n'est proposé.

Il est proposé par Geneviève Cloutier et unanimement résolu que le rapport annuel du Conseil d'établissement soit adopté tel qu'il est présenté.

2.8 Approbation du Code de vie

Marc Chouinard présente le « Code de vie » en soulignant qu'un changement serait fait et qu'un protocole serait inclus pour la bibliothèque de l'école l'Étoile-Filante. La lecture de cette modification est lue et Marc spécifie qu'il y aura présentation lors d'une prochaine séance du changement final.

Il est proposé par Roxanne Lévesque et unanimement résolu que le Code de vie soit adopté tel qu'elle est présenté.

3. DOSSIERS D'INFORMATIONS

3.1 Direction

3.1.1 Facturation des activités aux parents

Les campagnes de financement seront orchestrées dès les premières rencontres.

3.1.2 Calendrier des activités 2018-2019 (ébauche)

Marc Chouinard présente le calendrier des activités 2018-2019

3.1.3 Retour sur la journée Force 4

3.2 Présidente

La présidente remercie les membres de leur participation tout au long de l'année.

3.3 Service de garde

Une lettre a été expédiée aux parents pour les services de garde de ST-Roch et Ste-Louise afin de leur demander d'inscrire leur enfant s'ils ont besoin du service.

Pour l'instant : 10 St-Roch, 17 Ste-Louise, 15 St-O

22 juin dîner hot-dogs et Jeux d'eau.

3.4 Enseignants et autres membres du personnel

Les enseignants partagent les activités qui ont eu lieu dans les derniers mois. Salon du livre (St-L), Ensemencement de saumon dans la Rivière-Ouelle (ST-O).

3.5 OPP

3.5.1 Suivi budgétaire des OPP

Les montants sont transmis par la direction.

Aucune école n'aura une facture envoyée aux parents.

3.6 Comité de parents

La présidente informe les membres que le communiqué de presse pour les gagnants du programme de bourse a été publié le mardi 19 juin.

Elle informe également les membres que le comité de parents travaille sur l'élaboration d'un formulaire de réclamation de dépenses électronique qu'ils pourront compléter directement à l'écran.

Le comité de parents a souhaité remettre un document détaillé sur les mesures budgétaires 2018-2019. Elle se dit très fière du résultat et souhaite que les parents et membres soient plus renseignés et sensibilisés aux budgets déployés dans les écoles.

3.7 Trésorière

Les comptes de dépenses doivent être remis avant le 30 juin.

3.8 Correspondance

Aucune correspondance

3.9 Autres sujets

3.10 Questions du public

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4.1 Établissement de la date de l'assemblée générale des parents à Ste-Louise :

12 septembre 2018

4.2 Établissement de la date de la première rencontre du CÉ 2018-2019

10 octobre 2018 St-Roch

4.3 Levée de la séance

La clôture de la séance est proposée par Magali Émond à 20h49.

Magali Emond, Présidente

Marc Chouinard, Directeur